

A V I S

La Caisse Agricole vient d'émettre des bons portant intérêts, comme il est dit ci-dessous.

L'émission étant limitée, les personnes, désireuses de se voir attribuer des bons, sont priées de s'inscrire le plus tôt possible.

Les bons seront attribués, dans la limite du montant de l'émission et dans l'ordre des souscriptions.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire Trésorier de la Caisse Agricole.

Bons de 100 fr., 500 fr. et 1.000 fr., à un an, deux ans, portant
4 fr. 0/0 d'intérêts l'an.

Bons de 500 fr., 1.000 fr., 5.000 fr.
et 10.000 fr. à trois ans, quatre ans,
à cinq ans 5 fr. 0/0 —

Approuvé :
Le Gouverneur,
JORE.

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faape raa mana no te 24 atete 1887)

Designation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Reao. — E te mataeinaa ra o Reao

21.978 Ile Tematangi	Porutu, Tekuravehe, Tetahae, Maoake.	26 mai 1919	Le Domaine. Paul Taihia a Maheahea.	1 ^{er} août 1925 20 août 1925	7 novembre 1932
21.977 Ile Vanavana	Poanuku.	id.	les mêmes	id.	id.
21.974 Ile Tenarunga	Ragai a Hinai, Teavai a Ma- tavaru, Tahiri a Tareva, Te- ragihua.	24 mai 1919	id.	id.	id.
21.976 Ile Morane	Les mêmes.	id.	id.	id.	id.
21.975 Ile Matureiva- vao	id.	id.	id.	id.	id.
21.973 Ile Tenararo	id.	id.	id.	id.	id.
21.972 Ile Vahanga	id.	id.	id.	id.	id.
21.971 Ile Fagatau	id.	id.	id.	id.	id.
21.970 Ile Maria	id.	id.	id.	id.	id.
21.969 Ile Moruroa	id.	id.	id.	id.	id.

Soit fixé ainsi qu'il est requis.
Le Procureur de la République, Chef du
Service Judiciaire,
SEVERAC

Soumis à M. le Procureur de la République pour fixation.
Le Receveur des Domaines,
A. FAUGERAT